



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY**

Séance du 30 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 23 janvier 2023

Date d'affichage : 06 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le trente janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – G. SALVI – V. TRARI-MEDJAOUI – S. LAMBERT – M. STEVENOT – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : B. PY a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – T. SCHLUMBERGER a donné pouvoir à T. SEGUIN – Q. COUVREUR a donné pouvoir à P. PARISOT – O. HOULLON a donné pouvoir à M. JACOBBERGER – P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à M. HEQUET

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – C. LAMBOLEY

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/01/14

Acquisition de la parcelle E 512

Monsieur JACOBBERGER propose d'acquérir la parcelle E512 de 15 a 62 ca appartenant à la famille JOFFIN pour un montant de 400 €.

En effet, à la limite de cette parcelle le syndicat d'assainissement a installé la station de refoulement. De plus il est constaté, sur cette parcelle, la présence de réseau téléphonique et de réseau basse et moyenne tension. Aussi, il serait pertinent que ce terrain passe dans le domaine public.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à acquérir la parcelle E512 pour un montant de 400 €.
- AUTORISE Mme le Maire à régler les frais de notaire éventuels.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

